

**Ministère de l'Education Nationale,
de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion
Professionnelle - (MENERSFIP)**

Projet Professionnalisation de l'offre de formation et Insertion - (PROFI)

CF : N° CKM 1114 01 N

CELLULE DE GESTION DU PROJET

N°23-013 /CGP/PROFI/mds

Moroni, le 08 février 2023

A

**Monsieur le Directeur
de l'entreprise SEAP-Comores
Tel : 338 84 27
Itsandra-Mdjini / Comores**

Notre réf. **DAO N°004/2022/PROFI**

**Objet : Lettre de notification relative aux travaux de réhabilitation des bâtiments D et E du
CNH/LTA**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du dossier d'appel d'offres lancé le 05/10/2022 par le projet PROFI référencé ci-haut relatif aux travaux de réhabilitation des bâtiments D et E du CNH/LTA, votre entreprise SEAP- Comores est déclarée adjudicataire dudit marché.

Ce marché ; pour le montant après correction arithmétique de votre offre financière de **vingt-quatre millions huit cent soixante-neuf mille soixante-quinze (24 869 075 KMF) hors taxes**, doit être exécuté dans un délai de 4 mois calendaires.

A cet effet, je vous demande de prendre contact avec notre responsable infrastructures et enjeux E/S du PROFI pour la négociation de votre contrat et les dispositions à prendre pour l'exécution rapide des travaux conformément aux délais prescrits.

Vous en souhaitant une bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

La coordinatrice

CKM 1114 01 N

La Coordinatrice

Asmine MOHAMED SAID



**Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion
Professionnelle - (MENERSFIP)**

Projet Professionnalisation de l'offre de formation et Insertion - (PROFI)

CF : N° CKM 1114 01 N

CELLULE DE GESTION DU PROJET

N°23 025 /CGP/PROFI

Moroni, le 10 Mars 2023

A

**Monsieur le Directeur
de l'entreprise SEAP-Comores
Tel : 338 84 27
Itsandra-Mdjini / Comores**

**Objet : Travaux à démarrage rapide : Ordre de service de démarrage des travaux de
réhabilitation des bâtiments D et E du Centre National d'Horticulture CNH/LTA.**
Réf. Contrat n° 23/PROFI/CGP-T-07

Monsieur le Directeur,

En vertu du contrat signé le 13/02/2023 entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la recherche scientifique (MENERS), représenté par la coordinatrice de cellule de gestion du Projet PROFI et l'entreprise SEAP Comores, votre entreprise est invitée à démarrer les travaux à démarrage rapide à partir du 13/03/2023, relatif aux travaux « **de réhabilitation des bâtiments D et E du CNH/LTA** », à Mvouni.

Les tranches conditionnelles TC1 et TC2 sont levées par le présent ordre de service de démarrage.

Le délai contractuel est de 4 mois calendaires à compter du 13/03/2023.

Vous en souhaitant une bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

La Coordinatrice

Asmine MOHAMED SAID

UNION DES COMORES

Unité, Solidarité, Développement

**Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la
Recherche Scientifique et de la Formation et de l'Insertion
Professionnelles****Projet Professionnalisation de l'offre de formation et Insertion PROFI****Contrat pour travaux
Réhabilitations des bâtiments D et E du Centre National
Horticole (CNH)**

Contrat n°23/PROFI/CGP-T-07

Entre

La Cellule de Gestion du Projet- PROFI

ET

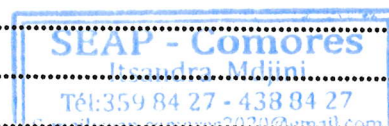
L'entreprise SEAP-COMORES

SEAP - Comores
Itsandra Mdjini
Tél: 359 84 27 - 438 84 27
E-mail: seap.comores2020@email.com



TABLE DES MATIERES

Article 1: Objet du Marché	3
Article 2 : Définitions	3
Article 3: Type de Marché.....	3
Article 4: Montant du Marché	3
Article 5 : Démarrage des travaux.....	4
Article 6 : Programme et Délai d'exécution.....	4
Article 7 : Documents mois.....	4
Article 8 : Plans et essais.....	4
Article 9 : Qualité des travaux	4
Article 10 : Sous-traitance	4
Article 11 : Contrôle des travaux.....	4
Article 12 : Matériel et Matériaux et Contrôle technique	5
Article 13 : Formulaire de suivi de chantier.....	5
Article 14 : Ordres de service.....	5
Article 15 : Domicile de l'Entrepreneur.....	5
Article 16 : Signalisation du chantier	5
Article 17 : Installations de chantier.....	5
Article 18 : Visites de chantier	6
Article 19 : Réception provisoire	6
Article 20 : Retenue de garantie.....	6
Article 21 : Délai de garantie et réception définitive.....	6
Article 22 : Avance de démarrage.....	7
Article 23 : Acomptes mensuels	7
Article 24 : Domiciliation bancaire	7
Article 25 : Pénalités de retard.....	7
Article 26 : Modification de la consistance des travaux.....	7
Article 27 : Résiliation du Marché.....	8
Article 28 : Personnel d'encadrement	8
Article 29 : Cas d'urgence	9
Article 30 : Hygiène, Sécurité, et protection de l'environnement	9
Article 31 : Main-d'œuvre	9
Article 32 : Travaux à proximité du chantier.....	9
Article 33 : Intempéries	9
Article 34 : Responsabilité.....	9
Article 35 : Sauvegarde des édifices.....	9
Article 36 : Règlements des différends	10
Article 37 : Fraude et corruption.....	10
Article 38 : Documents contractuels.....	10
Article 38 : Signatures.....	10
Annexes	11



LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le 13 FEVRIER 2023, par et entre d'une part le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique et de la Formation et l'Insertion Professionnelle (MENERSFIP) représenté par Mr **TAKIDDINE YOUSOUF**, Ministre de l'Education Nationale, « le Client » ayant son établissement principal au Ministère de l'Education Nationale, Avenue de la République du Sénégal, Moroni - Union des Comores , et d'autre part l'entreprise SEAP-Comores, représentée par Mr **AHMED ABDALLAH MOHAMED**, dénommé ci-après « l'Entrepreneur », dont les coordonnées sont :
Adresse postale : Itsandra Mdjini
Numéro de téléphone : 359 84 27 – 438 84 27
Adresse email : seap.comores2020@gmail.com

d'autre part, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1: Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet l'exécution des travaux de Réhabilitation des bâtiments D et E du CNH/LTA.

Article 2 : Définitions

Le terme « Maître d'Ouvrage » désigne l'Autorité contractante qui est : le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la recherche scientifique et de la formation professionnelle (MENERSFIP).

Le Maître d'Ouvrage délégué est : la **CGP PROFI** qui représente le Maître d'Ouvrage dans ses droits et obligations, sauf stipulation contraire dans le Marché.

Le Maître d'Œuvre : Le Maître d'Ouvrage notifiera à l'Entrepreneur avant le début des travaux, le Responsable en charge de la supervision des travaux qui sera le Maître d'Œuvre. Il désignera également le contrôleur des travaux qui représentera le Maître d'Œuvre sur le chantier. Le contrôleur des travaux assurera au nom du Maître d'Œuvre les responsabilités du contrôle journalier technique et administratif des travaux.

L'Entrepreneur : Le terme Entrepreneur désigne l'Entreprise à qui est confiée la réalisation des travaux ci-dessus.

Article 3: Type de Marché

Le présent Marché est à prix unitaires, fermes et non révisables, selon le Bordereau des Prix unitaires et le Devis estimatif faisant partie du Marché.

Article 4: Montant du Marché

Le montant du Marché est de **Vingt quatre million huit cent soixante neuf mille soixante quinze francs (24 869 075 KMF) hors taxes** et s'entend tous taxes, impôts et droits inclus. Les prix indiqués dans le Devis estimatif sont évalués en tenant compte du coût de revient de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales, du coût total des fournitures rendues sur le chantier, du coût de revient du matériel de chantier, y compris les provisions pour amortissement ainsi que les frais d'installation du chantier, des frais généraux et divers de l'Entrepreneur, des sujétions d'exécution, des aléas et des bénéfices.



Article 5 : Démarrage des travaux

La signature du Marché vaut ordre de commencer les travaux

Article 6 : Programme et Délai d'exécution

L'Entrepreneur devra proposer au Maître d'Ouvrage le programme et un schéma d'organisation détaillés des travaux conformes à son offre objet du présent Marché. Le programme inclut obligatoirement la période de préparation du chantier fixée à 15 jours calendaires.

Le délai contractuel est fixé à 4 mois calendaires à compter de la date de signature du Marché.

La date prévue pour la réception provisoire des travaux est fixée au **03 Juillet 2023**.

Article 7 : Documents mois

Il n'y a ni documents, ni d'objets spéciaux à mettre à la disposition de l'Entrepreneur autre que les documents du dossier d'appel d'offres correspondant au présent Marché et qui sont mis par le Maître d'Ouvrage à la disposition de l'Entrepreneur.

Article 8 : Plans et essais

En ce qui concerne les plans d'exécution, l'Entrepreneur est tenu de fournir tous les plans d'exécution pour examen et approbation par le Maître d'Œuvre désigné par le Maître d'Ouvrage pour assurer le contrôle de l'exécution des travaux. L'élaboration des plans d'exécution et leur visa par un bureau de contrôle sont à la charge de l'Entrepreneur. L'Entrepreneur ne pourra réclamer au Maître d'Ouvrage aucun frais supplémentaire pour la fourniture de ces plans. Ces plans concernent :

- * les plans de la plomberie et de l'installation électrique
- * tous les plans de détails permettant une bonne exécution des travaux.

Article 9 : Qualité des travaux

Les ouvrages doivent être d'excellente qualité, conformes aux règles de l'art, exempts de toutes malfaçons et représenter toute la perfection voulue. S'ils ne satisfont pas à ces conditions, ils sont refusés, démolis et remplacés aux frais de l'Entrepreneur. Il est expressément convenu que le juge de la qualité est le Maître d'Œuvre chargé du contrôle des travaux.

Article 10 : Sous-traitance

Le Maître d'Ouvrage peut autoriser l'Entrepreneur à sous-traiter l'exécution de certains travaux, objet du présent Marché. Dans ce cas, l'Entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage, à l'appui de sa demande :

- * La nature des prestations faisant l'objet de la sous-traitance
- * Les références du sous-traitant
- * Le contrat de sous-traitance définissant les conditions d'exécution et de paiement.

La sous-traitance ne diminue en rien les obligations de l'Entrepreneur titulaire du Marché qui demeure responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de la totalité de l'exécution du présent Marché.

Si toutefois l'Entrepreneur sous-traite le Marché en tout ou partie sans autorisation du Maître d'Ouvrage, cette dernière peut procéder à la résiliation du Marché et faire exécuter par un autre entrepreneur ou par régie, les prestations et travaux aux frais de l'Entrepreneur.

Article 11 : Contrôle des travaux

Les travaux sont placés sous le contrôle d'un Maître d'Œuvre désigné par le Maître d'Ouvrage. L'Entrepreneur doit déférer à tous les ordres écrits du Maître d'Œuvre, à charge pour lui de formuler éventuellement ses réserves dans un délai de dix (10) jours au Maître d'Œuvre.

Article 12 : Matériel et Matériaux et Contrôle technique

Tous les matériaux doivent être conformes aux Prescriptions Techniques. L'Entrepreneur est tenu de soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre le matériel et les matériaux qu'il se propose d'utiliser pour exécuter les prestations objet du Marché. Malgré cette approbation, l'Entrepreneur reste responsable du maintien en état de fonctionnement de son matériel et de la qualité des matériaux utilisés. L'Entrepreneur fera à ses frais tous les essais demandés par le Maître d'Œuvre ou le Maître d'Ouvrage. Le matériel à mettre en place doit être conforme à celui indiqué dans l'offre de l'Entrepreneur.

Article 13 : Formulaire de suivi de chantier

L'Entrepreneur est tenu de remplir à temps et de manière exacte les formulaires de suivi de chantier qui lui seront remis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Œuvre.

Article 14 : Ordres de service

Le Maître d'Ouvrage et son Maître d'Œuvre désigné sont seules habilités à émettre des ordres de service à l'Entrepreneur, lesquels lui sont adressés par lettre recommandée avec accusé de réception, ou lui sont remis directement moyennant signature d'un reçu de notification. Les ordres de service à caractère financier ayant une incidence sur le montant du Marché ne peuvent être ordonnés que par le Maître d'Ouvrage.

Article 15 : Domicile de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur est tenu d'élire domicile à proximité des travaux et de faire connaître le lieu de ce domicile au Maître d'Ouvrage.

Article 16 : Signalisation du chantier

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur est tenu de poser aux endroits indiqués par le Maître d'Ouvrage deux panneaux portant, lisibles à 50 m, les indications qui lui seront communiquées par le Maître d'Ouvrage. Tous les frais entraînés par l'exécution des prescriptions du présent article sont à la charge de l'Entrepreneur. Celui-ci est tenu de faire confectionner les panneaux de chantier par les fournisseurs agréés par le Maître d'Ouvrage.

Article 17 : Installations de chantier

Les emplacements pour les installations de chantier devront être approuvés par l'Autorité administrative compétente. Dans tous les cas, l'Entrepreneur a, à sa charge, l'aménagement des emplacements mis à sa disposition et, en fin de travaux, leur remise en l'état tel qu'ils ont été pris.

Article 18 : Visites de chantier

Les visites hebdomadaires de chantier organisées entre l'Entrepreneur, le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Œuvre désigné se tiennent sur le chantier. Les visites feront l'objet d'un procès-verbal. Ces visites n'excluent pas la tenue de réunion sur demande du Maître d'Œuvre ou du Maître d'Ouvrage. L'Entrepreneur est tenu d'assister à ces réunions aux heures et dates indiquées qui lui seront communiquées par le Maître d'Œuvre.

Article 19 : Réception provisoire

L'Entrepreneur avise le Maître d'Œuvre et le Maître d'Ouvrage deux jours ouvrables francs à l'avance de la date à laquelle les travaux seront achevés. Le Maître d'Œuvre convoque alors l'Entrepreneur aux opérations de réception qui doivent avoir lieu dans les meilleurs délais. Il peut être prononcé des réceptions partielles. Dans ce cas un procès-verbal de réception partielle sera établi par le Maître d'Ouvrage.

Les vérifications portent sur :

- La constatation de l'achèvement ou de l'inexécution partielle des travaux ;
- La constatation éventuelle d'imperfections ou de malfaçons.

Le Maître d'Œuvre établit un procès-verbal qu'il signe ainsi que l'Entrepreneur. En cas de refus par l'Entrepreneur de signer, mention en est faite au procès-verbal. Au vu de ce procès-verbal, le représentant du Maître d'Ouvrage décide soit de prononcer la réception des travaux, soit la réception avec réserves et notifie sa décision à l'Entrepreneur lui enjoignant d'exécuter ou d'achever les travaux omis ou incomplets et de remédier aux imperfections et malfaçons constatées dans un délai fixé. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage est en droit de faire exécuter les travaux mentionnés au procès-verbal de réception provisoire par une entreprise de son choix aux frais et risques de l'Entrepreneur.

Article 20 : Retenue de garantie

Une retenue de garantie garantissant l'exécution fidèle du Marché, fixée à cinq pour cent (05%) du montant initial du Marché devra être constitué par l'Entrepreneur auprès du Maître d'Ouvrage par prélèvement sur chaque décompte de travaux. Cette retenue de garantie sera libérée à la réception définitive des travaux, ou après la réception provisoire des travaux, sur présentation d'un cautionnement bancaire d'un montant équivalent, conformément au modèle joint en annexe.

Article 21 : Délai de garantie et réception définitive

Le délai de garantie est de douze (12) mois et commence à partir de la date de réception provisoire. Pendant ce délai, l'Entrepreneur est mis en demeure par le Maître d'Ouvrage d'exécuter les travaux qui lui incombent au titre de la garantie. En cas de refus ou d'inexécution, le Maître d'Ouvrage est en droit de recourir à l'exécution d'office des travaux restants à faire par une autre entreprise et de prélever sur la retenue de garantie de l'Entrepreneur, les sommes nécessaires au remboursement des dépenses engagées.

La réception définitive est prononcée à la fin du délai de garantie par un procès-verbal notifié à l'Entrepreneur. Le Maître d'Ouvrage établit alors la main levée de la retenue de garantie sous réserve de l'exécution des travaux qui incombent à l'Entrepreneur au titre de la garantie.

Article 22 : Avance de démarrage

Une avance de démarrage des travaux peut être accordée à l'Entrepreneur après la signature du Marché sur la base d'un pourcentage de 20% du montant du Marché et cautionnée à 100% par une banque jugée acceptable au Maître d'Ouvrage. Le remboursement de l'avance au démarrage s'effectue au prorata des décomptes de travaux présentés et acceptés par le Maître d'Ouvrage. Des mainlevées partielles du cautionnement pourront être effectuées par le Maître d'Ouvrage au fur et à mesure du remboursement de l'avance par l'Entrepreneur.

Article 23 : Acomptes mensuels

Des acomptes seront versés mensuellement à l'Entrepreneur sur la base de situations de travaux où apparaîtront clairement le montant des travaux réalisés dans le mois considéré ainsi que le montant cumulé des travaux réalisés au dernier jour de ce mois.

Ces montants de travaux seront calculés sur la base des prix unitaires du Bordereau de Prix unitaires et calculés par référence au cadre du devis estimatif, par application des quantités réellement exécutées.

Les paiements ont lieu par les soins du Maître d'Ouvrage sur présentations de décomptes visés par le Maître d'Œuvre et accompagnés des situations de travaux certifiés par le Maître d'œuvre. Le délai de paiement ne peut excéder quarante-cinq (45) jours à compter de l'acceptation du décompte mensuel de l'Entrepreneur par le Maître d'Ouvrage.

Les décomptes de situations présentés par l'Entrepreneur devront être accompagnés, si le Maître d'Ouvrage en fait la demande, d'un état récapitulatif de la situation du personnel et de leurs salaires, ainsi que des fiches de suivi de chantier directement approuvés par le Maître d'Œuvre.

Article 24 : Domiciliation bancaire

Après vérification des décomptes de situation de travaux de l'Entrepreneur certifiés par le Maître d'Œuvre, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en créditant le compte N° 8029 ouvert à la banque MECK MITSAMIOULI, au nom de l'Entrepreneur.

Article 25 : Pénalités de retard

En cas de retard dans l'exécution des travaux par rapport aux délais fixés dans le Marché, l'Entrepreneur est passible d'une pénalité de 1/1000ème par jour de retard sur le montant des travaux ordonnés. Les pénalités de retards sont plafonnées à 10% du Marché. Dans le cas où le montant total des pénalités atteint 10% du montant des travaux, le Maître d'Ouvrage pourra procéder à la résiliation d'office du présent Marché.

Article 26 : Modification de la consistance des travaux

Le Maître d'Ouvrage peut apporter des modifications aux travaux par des augmentations ou des diminutions dûment notifiées à l'Entrepreneur par ordre de service, auxquels cas, le prix du Marché est révisé en conséquence comme suit.

Le prix des travaux en plus ou en moins sera calculé sur la base des prix unitaires du Bordereau de Prix unitaires. En même temps, le délai est révisé en conséquence.



Article 27 : Résiliation du Marché

Article 27.1 : Par le Maître d'Ouvrage

Le Marché peut faire l'objet d'une résiliation totale ou partielle à l'initiative du Maître d'Ouvrage en cas de manquement grave du titulaire à ses obligations, notamment

- (a) refus ou négligence de l'Entrepreneur de fournir suffisamment de personnels conformément à son schéma d'organisation et à la liste du personnel joints à sa soumission ;
- (b) refus ou négligence de l'Entrepreneur de fournir le matériel de qualité nécessaire pour l'exécution prévue des travaux ;
- (c) refus ou négligence de l'Entrepreneur d'utiliser les matériaux prévus par le Marché ;
- (d) inobservation des lois et règlements en vigueur, ou des instructions du Maître d'Œuvre ;
- (e) retard de plus de 30 jours calendaires observé dans le démarrage des travaux.;
- (f) abandon injustifié du chantier par l'Entrepreneur ;

sauf stipulations contraires, le Maître d'Ouvrage ne peut prononcer la résiliation pour manquement du titulaire à ses obligations qu'après mise en demeure préalable de mise en conformité avec les termes du Marché adressée à l'Entrepreneur par le Maître d'Ouvrage 14 jours au minimum avant la date de résiliation, cette mise en demeure étant restée sans effet.

Le Marché est résilié de plein droit sans indemnité :

- a) en cas de décès de l'Entrepreneur personne physique, si le Maître d'Ouvrage n'accepte pas les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des travaux ;
- b) en cas de faillite, si le Maître d'Ouvrage n'accepte pas, dans l'éventualité où le syndic aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de l'entreprise, les offres qui peuvent être faites par ledit syndic pour la continuation ;
- c) en cas de liquidation des biens ou de règlement judiciaire, si l'Entrepreneur n'est pas autorisé à continuer l'exploitation de son entreprise.

Dans les cas mentionnés aux paragraphes b) et c) ci-dessus, les mesures conservatoires ou de sécurité dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office et mises à la charge de l'Entrepreneur.

Article 27.2 : Par l'Entrepreneur

Au cas où un acompte mensuel n'aurait pas été payé, l'Entrepreneur, trente (30) jours après la date limite fixée à l'Article 23 ci avant pour le paiement de cet acompte, peut, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Maître d'Ouvrage, prévenir celui-ci de son intention de suspendre les travaux au terme d'un délai de quinze (15) jours. Si dans ce délai, l'acompte n'a pas été mandaté, l'Entrepreneur peut suspendre la poursuite des travaux et obtenir la résiliation de son marché aux torts du Maître d'Ouvrage par notice effective dans un délai de quinze (15) jours suivant son envoi.

Article 28 : Personnel d'encadrement

L'Entrepreneur doit employer le personnel d'encadrement (conducteur de travaux) indiqué dans son offre et agréé par le Maître d'Œuvre. La présence du personnel d'encadrement est requise en tout temps sur le chantier durant l'exécution des travaux.

Article 29 : Cas d'urgence

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'interrompre le Marché des travaux chaque fois qu'à son avis une telle interruption est nécessaire pour la protection de la vie, de l'ouvrage ou des propriétés avoisinantes. Une telle situation ouvre droit à compensation de l'Entrepreneur pour les dépenses encourues par lui du fait de l'interruption et/ou une prorogation du délai d'exécution correspondant à la période d'interruption.

Article 30 : Hygiène, Sécurité, et protection de l'environnement

L'Entrepreneur devra se conformer à la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, et de protection de l'environnement en vigueur. Il prendra en tout temps et à ses propres frais, toutes les précautions nécessaires pour la protection et la sécurité de toutes les personnes présentes sur le chantier et appliquera tous les règlements et instructions que le Maître d'Ouvrage ou son Maître d'Œuvre pourra exiger en cette matière. L'Entrepreneur prendra à ses frais toutes les mesures d'ordre de sécurité nécessaires pour assurer la circulation routière. Il est tenu d'exécuter les travaux objet du présent Marché en respectant des mesures de protection de l'environnement requises par la réglementation en vigueur ou prescrites dans les Prescriptions techniques ou les plans.

Article 31 : Main-d'œuvre

L'Entrepreneur est soumis pour l'emploi de la main-d'œuvre à la législation du travail en vigueur et en particulier à la Convention Collective dans le secteur des BTP.

Article 32 : Travaux à proximité du chantier

L'Entrepreneur ne pourra en aucun cas opposer de réclamation ou de demandes d'indemnités pour la gêne ou le retard que l'exécution de travaux simultanés à proximité du chantier pourrait lui causer.

Article 33 : Intempéries

L'Entrepreneur ne pourra en aucun cas opposer de réclamation ou de demandes d'indemnités pour la gêne ou le retard occasionné par les intempéries, telle que la pluie.

Article 34 : Responsabilité

L'Entrepreneur sera responsable envers le Maître d'Ouvrage lors de l'exécution des travaux de tous les dégâts, dommages et accidents de quelque nature que ce soit causé aux tiers par son personnel, le matériel de l'entrepreneur, ou du fait des travaux. Il devra contacter une assurance « Responsabilité Civile » de chef d'entreprise. Cette assurance devra préciser que les personnels du Maître d'Ouvrage, et du Maître d'Œuvre des travaux seront considérés comme des tiers. L'Entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage un exemplaire des polices souscrites avant tout commencement des travaux. Par ailleurs, il est tenu chaque fois qu'il en est besoin de présenter la justification du paiement régulier des primes.

Article 35 : Sauvegarde des édifices

L'Entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les édifices et leurs abords. En particulier, il doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de dégâts sur les ouvrages et matériels. En cas de dommages causés par son personnel ou son matériel, l'Entrepreneur aura à sa charge la réparation des ouvrages endommagés.

Article 36 : Règlements des différends

Le Maître d’Ouvrage et l’Entrepreneur feront tout leur possible pour régler à l’amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

Le Maître d’Ouvrage et l’Entrepreneur pourront recourir au Comité de Règlement des Différends placé auprès de l’Organe chargé de la Régulation des Marchés publics. Ce recours n’aura pas d’effet suspensif de l’exécution du Marché.

Si aucune solution à l’amiable n’est trouvée, le différend sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 37 : Fraude et corruption

L’AFD exige le respect de ses règles concernant la fraude et la corruption, et la responsabilité environnementale et sociale tels que décrits dans l’Annexe 1 du Cahier des Clauses Administratives.

Article 38 : Documents contractuels

L’ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont l’Entrepreneur assure avoir pris connaissance, constitue un tout définissant les conditions du Marché :



- (a) Le présent contrat
- (b) les Prescriptions techniques et plans.
- (c) L’offre technique et financière de l’Entrepreneur compris :
 - a. Le bordereau des Prix unitaires (BPU)
 - b. Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE)
- (d) les Règles de l’AFD - Pratiques frauduleuses et de corruption – Responsabilité E&S
- (e) Les Critères d’Eligibilité en matière de passation des marchés financés par l’AFD
- (f) le Bordereau des Prix Unitaire (BPU)

Article 38 : Signatures

A Moroni, le 13 février 2023

(Fait en 2 exemplaires)

LU ET APOUVE

L’ENTREPRENEUR	LE MAITRE D’OUVRAGE
 <p>AHMED ABDALLAH MOHAMED</p>	 <p>TAKIDDINE YOUSSEF</p>

Annexes

1. Lettre de soumission
2. L'offre technique et financière de l'Entrepreneur compris :
 - 2.1. Le bordereau des Prix unitaires (BPU)
 - 2.2. Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE)
 - 2.3. PV de négociation
3. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de Responsabilité E&S

I. Lettre de Soumission

Réf No :004/2022/PROFI

A: Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique et de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MENERSFIP)

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offres dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés **SEAP-COMORES** nous soumettons et nous engageons à exécuter, dans les conditions de l'Appel d'offres et du Marché, y compris tous les documents, les plans et dessins, les prescriptions techniques qui figurent au dit dossier, les prestations concernant l'exécution des **Travaux de réhabilitation des bâtiments D et E du CNH/LTA** conformément à l'Avis d'appel d'offres et pour la somme de :

[24 925 075 ; Vingt-quatre million six cent vingt-cinq mille soixante-quinze] hors impôts, taxes et droits identifiés à l'article 4 des Cahier des Clauses administratives (Section VI du présent DAO). Ce prix est ferme et non révisable.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à commencer les travaux dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de la signature du Marché et d'achever la totalité des travaux objets du présent appel d'offres dans un délai **de 4 mois** calculé à partir de la date de signature du Marché.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **90 jours** à compter de la date fixée pour le dépôt des offres, telle que stipulée dans l'avis d'appel d'offres ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Date : 01/11/2022

Nom : **AHMED ABDALLAH MOHAMED**

En tant que : **LE GERANT**

Dûment habilité à signer pour et au nom de : **SEAP-COMORES**

Signature :

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat, répondra de cette offre et de son exécution.

Méthodologie de travail

Dispositions générales

Dès réception de l'ordre de service de commencer les travaux, l'entreprise s'engage à :

- Assurer toutes les démarches administratives qui lui sont dévolues.
- Finaliser la programmation de toutes les étapes relatives à la réalisation des travaux.
- S'assurer de la capacité des fournisseurs locaux à approvisionner le chantier en matériaux et matériels sans rupture jusqu'à la livraison

Les ouvrages seront réalisés par des équipes d'ouvriers recrutés localement. L'entreprise s'assurera de la capacité de son personnel à réaliser les travaux dans les normes et dans le temps.

Dispositions sécuritaires

S'agissant d'une construction au sein d'un établissement scolaire, il est bien évident que la sécurité de l'enceinte sera une des priorités de chaque membre de l'entreprise du début à la livraison du chantier.

Tout le personnel qui interviendra sur place devra fournir les garanties suffisantes en matière de sécurité afin de ne pas compromettre la vie des employés de la société est de toute personnes se rendant dans l'enceinte pour une cause ou une autre.

En collaboration avec le service de sécurité de l'établissement, un système de contrôle des entrées et sorties du personnel de l'entreprise sera mis en place dès le début des travaux.

Objectif : participer à la sécurisation des personnes et des biens au sein de l'établissement durant toute la durée des travaux.

Dispositions techniques

Les travaux de démolitions, de terrassement est de fouilles seront aussi mis en œuvre à l'intérieur de l'enceinte afin de permettre aux équipes de maçons de pouvoir intervenir aussitôt les travaux des maçonneries achevés dans l'objectif de respecter les délais de réalisations.

Ceci est bien entendu la proposition de l'entreprise. Mais en fonction du souhait du maître d'œuvre ou de son représentant, celle-ci peut être modifiée.

Le délai prévisionnel proposé par l'entreprise pour la réalisation de la totalité des travaux est de quatre mois (120 jours).

Dès réception de l'ordre de service de commencer les travaux, l'entreprise dépêchera sur place en période de préparation, avec les autorisations du Maître d'œuvre, une équipe dans l'enceinte de celle-ci pour discuter de l'installation de chantier et du commencement des travaux.

Hygiène et Sécurité sur le chantier

Le chef de chantier doit s'assurer des règles et d'hygiène et de sécurité applicable en union des Comores

Il veillera notamment :

A la signalisation des travaux sur le chantier et aux abords de la voie publique.

Que l'équipement des ouvriers soit conforme aux normes de sécurité exigées en Union des Comores.

Que les méthodes de travail soient conformes aux normes de sécurité.

Provenance des matériaux

En ce qui concerne les travaux de maçonnerie et bétons armés œuvre l'entreprise s'approvisionnera sur le marché local sur l'achat de matériaux de construction tels que ciments, fers, planches ...etc

Le ferrailage et le ciment utilisé pour les travaux de maçonnerie et béton armé seront de nature à garantir la solidité et la stabilité des ouvrages et seront donc à la norme NF ou Equivalent.

Pour ce qui est des travaux suivants :

- Maçonnerie et Béton,
- Menuiserie,
- Plomberie
- Electricité et climatisation
- Peinture

Les produits seront achetés sur place si le marché local peut garantir les exigences exprimées par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre

Le choix du fournisseur dépendra des capacités à livrer les produits nécessaires aux réalisations des travaux dans les délais prescrits par le Maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

La qualité des produits exigés par le cahier de clause technique particulière sera également un des éléments déterminant sur le choix des fournisseurs.

Les travaux seront réalisés en grande partie avec du personnel recruté sur place.

Les horaires de travail seront:

Du lundi au jeudi et samedi et dimanche : de 7 heures30 à 15 heures

Vendredi : jour de repos

Le respect de l'intervention des autres corps d'état sur le chantier ainsi que la chronologie des différentes étapes des travaux seront scrupuleusement assurés, l'entreprise s'engage à réaliser les travaux conformément aux spécifications techniques.

Pendant toute la durée des travaux, les mesures d'hygiène et de sécurité seront assurées pour tendre vers le risque d'accident zéro.

Nettoyage et Repliement du chantier

A la fin des travaux, l'entreprise s'engage à évacuer toutes les installations qu'elle avait dressées sur les chantiers. Il s'engage aussi à nettoyer tous les déchets dus à sa présence sur le site.

L'Objectif est de remettre en état les lieux et permettre une réception des travaux conformément aux plans et prescriptions du marché.

Le Gérant



Ahmed Abdallah Mohamed

SEAP - CC
Alexandra
Tél: 359 84 27 -
E-mail: seap@comores2

NATION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
LA FORMATION ET DE L'INFORMATION

CURRICULUM VITAE

1. ETAT CIVIL

- 1.1. Nom : ABDALLAH Mohamed
 1.2. Prénom : Ahmed
 1.3. Adresse courrier : B.P. 100 Mitsamiouli, Comores
 1.4. Adresse Permanente : Mitsamiouli, Comores
 Tél : (+269) 778 84 27 mobile : (+269) 338 84 27/359 84 27
 1.5. Adresse e-mail : scap.comores2020@gmail.com
 1.6. Genre : Masculin
 1.7. Nationalité : Comorienne
 1.8. Situation familiale : Marié (Deux Femmes) quatre enfants
 1.9. Date et lieu de naissance : 06/01/1979 à Mitsamiouli
 1.10. Profession : Ingénieur en Génie Civil

2. ETUDES UNIVERSITAIRE

- 1 Octobre 2007, Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil à l'école Supérieure des Métiers et arts Plastiques à MADAGASCAR
- 2 Octobre 2001, Diplôme Universitaire d'Etude Supérieure (D.U.SII) Physique Chimie : à l'Université 'ANTANANARIVO A MADAGASCAR

3. STAGE DE FORMATION

- 1 D'Avril 2006, à Septembre 2006, stage de formation à la société d'Etudes et d'Assistance Aux Projets (SEAP) à MADAGASCAR
- 2 Du 15 juillet au 15 Août 2007 stage de formation à l'ASECNA à Madagascar

3.1. RENFORCEMENT DES CAPACITES

- 1 Maîtrise de la communication Sociale, des Techniques d'animation et de mobilisation sociale
- 2 Etude de milieu social appliquée pour la réussite du projet
- 3 Formation de contrôleur des Travaux, une formation de cinq jours organisée par le PASEC

4. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- **Poste : Gérant :** Réhabilitation d'un Bâtiment au marché de Mitsamiouli pour silo de glace (SWIOFish 1)
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 2020
- **Responsabilité :** Gestion et organisation de l'entreprise

- **Poste : Gérant :** Construction d'une Cuve pour recueillir des eaux de pluie (PNUD)
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 2019
- **Responsabilité :** Gestion et organisation de l'entreprise

- **Poste : Gérant :** Construction d'un Bâtiment RDC (LNTPB)
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 2019
- **Responsabilité :** Gestion et organisation de l'entreprise

- **Poste : Gérant :** Construction d'une Mosquée à Moroni –Câble de lion (Direct AID)
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 2017
- **Responsabilité :** Gestion et organisation de l'entreprise

- **Poste : Gérant :** Construction des Toilettes au Centre IBN Kaldhum (Direct AID)
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 2017
- **Responsabilité :** Gestion et organisation de l'entreprise

- **Poste : Gérant :** Construction d'une Mosquée à Moroni Malouzini (Direct AID)
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 2017
- **Responsabilité :** Gestion et organisation de l'entreprise

- **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Construction d'une école à deux salles de classe à IVE et MADJOMA DIMANI
- **Organisme :** Uassi Mwema
- **Durée :** 2016
- **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux

- **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Réhabilitation du Cadre de SIDJOU DIMANI (PNUD)
- **Organisme :** Uassi Mwema
- **Durée :**
- **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des

- travaux
- **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Construction d'une école à deux salles de classe à IVE et MADJOMA DIMANI
 - **Organisme :** Uassi Mwema
 - **Durée :**
 - **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux

 - **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Construction d'un mur de soutènement sur la RN2 Mdé
 - **Organisme :** Uassi Mwema
 - **Durée :** Mai 2015 à juillet 2015
 - **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux

 - **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Construction d'un Hangar de stockage de la Direction de Santé Familiale
 - **Organisme :** Uassi Mwema
 - **Durée :** Mars 2015 à Septembre 2015
 - **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux

 - **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Aménagement et Réhabilitation des Bureaux de la Banque Mondiale à Moroni
 - **Organisme :** Uassi Mwema
 - **Durée :** 26/10/2014 à 31/12/2014
 - **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier

 - **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Cantonnage campagne 2014 (DGRTR)
 - **Organisme :** Uassi Mwema
 - **Durée :** 26/06/2014 au 26/06/2015
 - **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux

 - **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Construction des Abris des groupes électrogènes du trésor t Budget (PRCI)
 - **Organisme :** Uassi Mwema
 - **Durée :** 10/05/2014 au 21/07/2014
 - **Responsabilité :** Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux

 - **Poste : Directeur Technique des Travaux :** Rehaussement du mur de clôture du bureau de l'U.E à Moroni
 - **Organisme :** Uassi Mwema

- **Durée** : 17/12/2013 au 16/04/2014
- **Responsabilité** : Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux
- **Poste : Directeur Technique des Travaux** : Construction de 2 citernes de l'AVD de Chezani M boinkou
- **Organisme** : Uassi Mwema
- **Durée** : 14/06/2013 au
- **Responsabilité** : Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier des travaux
- **Poste : Ingénieur Principal du projet** : Contrôle et supervision et la réception des travaux de construction et réhabilitation d'Ecoles. Piste et Embarcadère (FADC)
- **Organisme** : Equerre
- **Durée** : Avril 2012
- **Responsabilités** :
 - 1- Superviser les implantations des ouvrages
 - 2- Contrôler, superviser et encadrer l'équipe de Contrôle
 - 3- Assurer la gestion technique administrative et financière de chantier (décomptes, OS, réunion des chantiers, PV des réunions etc....)
 - 4- Collecte des rapports des contrôleurs et traitement
 - 5- vérification des décomptes et leur finalisation
 - 6- assister la pré-réception et la réception des travaux
- **Poste : Directeur technique des travaux** : Construction d'un Bâtiment de Pêche à Salimani Hambou (HARU)
- **Organisme** : Mzalendro Construction
- **Durée** : 19 /12/2011 au 19/04/12
- **Responsabilités** : Superviser les travaux sur le chantier et faire le suivi financier
- **Poste : Ingénieur principal du projet**: Construction du Bâtiment de l'Agence National des Investissements par l'ANI
- **Organisme** : Bureau d'Etude Equerre
- **Durée** : Mai 2012
- **Responsabilités** :
 - 1- Superviser l'implantation des ouvrages
 - 2- Contrôler, superviser et encadrer l'équipe de Contrôle
 - 3- Assurer la gestion technique administrative et financière de chantier (décomptes, OS, réunion des chantiers, PV des réunions etc....)
 - 4- Collecte des rapports des contrôleurs et traitement
 - 5- vérification des décomptes et leur finalisation
 - 6- assister la pré-réception et la réception des travaux

- **Poste** : **Ingénieur Principal du projet** : Encadrement Technique des travaux de Génie civil et Hydrauliques conçues et réalisés par l'UNICEF (UNICEF)
- **Organisme** : Bureau d'Etude Equerre
- **Durée** : 13Mars 2011/contrat annuelle
- **Responsabilités** :
Etudes et conception techniques des travaux

- **Poste** : **Ingénieur Principal du projet** : Le Contrôle, la Supervision et la Réception des travaux de Construction d'Ecoles et Citernes à Ngazidja (FADC)
- **Organisme** : Bureau d'Etude Equerre
- **Durée** : Mai 2010 à Octobre 2010
- **Responsabilité** :
 - 1- Superviser les implantations des ouvrages
 - 2- Contrôler, superviser et encadrer l'équipe de Contrôle
 - 3- Assurer la gestion technique administrative et financière de chantier (décomptes, OS, réunion des chantiers, PV des réunions etc....)
 - 4- Collecte des rapports des contrôleurs et traitement
 - 5- vérification des décomptes et leur finalisation
 - 6- assister la pré-réception et la réception des travaux

- **Poste** : **Ingénieur Principal du projet** : Elaboration de Cahier de charges pour travaux de Génie civil des Sites Militaires et Polices en Union des Comores (PNUD)
- **Organisme** : Bureau d'Etude Equerre
- **Durée** : 22/07/2010 au 23/08/2010
- **Responsabilités** :
Etudes et conception techniques des travaux

- **Poste** : **Ingénieur Principal du projet** : la Réalisation des Etudes, la préparation des DSP et DAO pour des travaux de construction d'Ecoles et Citernes à Ngazidja (FADC SER NGZ).
- **Organisme** : Bureau d'Etude Equerre
- **Durée** : 06/01/2010 au 12/03/2010
- **Responsabilités** :
Etudes et conception techniques des travaux et supervision des travaux

- **Poste** : Consultant National pour le projet Ecole Coraniques Rénovée)
- **Organisme** : UNICEF
- **Durée** : 01 Août 2008 au 31 Août 2008
- **Responsabilités** :
Faire l'inventaire des écoles entrant dans le cadre des écoles pouvant bénéficier de Travaux de réhabilitation, de construction ou d'extension
Elaborer les plans d'exécution ainsi que les détails permettant de mettre en

Explorer la disponibilité des matériaux de construction et justifier leur choix dans la conception des infrastructures

Proposer une stratégie de développement des infrastructures d'une façon générale

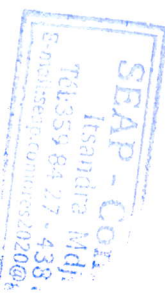
- **Poste** : Contrôleur générale des Travaux pour réhabilitation d'un bâtiment publique sis à la coulée
- **Organisme** : Topographie et Ingénierie (Toping)
- **Durée** : de juin 2008 à nos jours
- **Responsabilités** :
Assurer le contrôle des matériaux et les matériels
Veiller sur la bonne exécution des Travaux et le bon fonctionnement du chantier
Préparer les rapports semestriels du Chantier
- **Poste** : Chef du projet du bâtiment de service de l'immigration
- **Organisme** : Topographie et Ingénierie
- **Durée** : Janvier 2008
- **Responsabilités** :
Concevoir les plans architecturaux et Techniques
Etude des devis quantitatif et estimatif du projet
- **Poste** : Concepteur des plans
- **Organisme** : Maisons privées
- **Durée** : Octobre 2007 à Mai 2008
- **Poste** : Chef de chantier
- **Organisme** : Société de construction de bâtiment (SCB) à Madagascar
- **Durée** : Août 2005 à Octobre 2005
- **Responsabilités** :
Veiller sur la bonne exécution des Travaux
Contrôler tous les dosages et le ferrailage
Assurer la surveillance du personnel

5. LANGUES PARLEES ET ECRITES

Français : Excellente
Anglais : passable
Malgache : Passable
Comoriens : langue maternelle

6. AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET POLIQUES

2005 : Président de la coordination des Etudiants Comoriens à Madagascar
2004 : Président de l'Association des Etudiants Mitsamiouliens à Madagascar
2000 : Contrôleur général de l'Association des Etudiants Comoriens à la Faculté Des Sciences à l'Université d'Antananarivo



7. COMPETENCES EN INFORMATIQUE

Word; Excel; Microsoft Project
Autres Logiciels
AutoCAD; ArchiCAD; Chief Architect
Internet

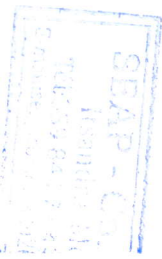
8. LOISIRS

Lecture ; Musique ; Vie associative ; Sport

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude de ces renseignements

Moroni, le 17/08/2022

Ahmed Abdallah Mohamed



CURRICULUM VITAE

ETAT CIVIL

- 1.1. Nom : ABDOULFATAHOU
 1.2. Prénom : Mzé Mouigni
 1.3. Adresse courrier : Malé Mbadjini, Comores
 1.4. Adresse Permanente : Moroni Hadoudja, Comores
 Tél :(+269) 778 84 27 mobile :(+269) 338 84 27
 1.5. Adresse e-Mail : abdoumze1991a@hotmail.com
 1.6. Genre : Masculin
 1.7. Nationalité : Comorienne
 1.8. Situation familiale : Célibataire
 1.9. Date et lieu de naissance : 20/07/1991 à Malé Mbadjini
 1.10. Profession : Ingénieur en Génie Civil

FORMATIONS ET STAGES

Mars-juillet2016:Stagiaire dans un Bureau d'études Build construct(Madagascar)

Septembre2015:Stagiaire dans un Bureau d'études EQUERRE Moroni(Comores)

Novembre-Décembre2012:Certificat de formation pour la préparation des offres type FED (Comores).

DIPLOMES ET CERTIFICATS

2015/2016:Diplôme d'ingénieur Manager en B.T.P et Aménagement du Territoire à l'HECMMA (Madagascar).

2013/2014:Diplôme de Licence Professionnel en B.T.Pet Aménagement du Territoire à l'HECMMA (Madagascar).

2011/2012:Obtention du Baccalauréat (Série A) Union des Comores.

2006/2007:Obtention d'un Brevet d'études Première Cycle du second degré (B.E.P.C.)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Poste : **Conducteur des travaux** : Réhabilitation d'un silo de glace à Mitsamiouli
- Organisme : SEAP
- Durée : 2020 -
- **Responsabilité** Gestion et organisation des travaux
- Poste : **Conducteur des travaux** : Construction d'une Cuve pour recueillir des eaux de pluie (PNUD)
- Organisme : SEAP
- Durée : 2019
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

- **Poste : Conducteur des travaux** : Construction d'un Bâtiment RDC (LNTPB)
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2019
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

- **Poste : Conducteur des travaux** : Construction d'une Mosquée à Moroni –Câble de lion (Direct AID)
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2017
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

- **Poste : Conducteur des travaux** : Construction des Toilettes au Centre IBN Kaldhum (Direct AID)
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2017
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

- **Poste : Conducteur des travaux** : Construction d'une Mosquée à Moroni Malouzini (Direct AID)
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2017
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

INFORMATIQUES

Environnement Windows: Word; Excel; PowerPoint; Auto CAD ; Archi CAD ; Architect3D ; Photoshop; 3 DS Max quelque notion; Robot Bat et Internet.

LANGUES

- Français : Ecrit et parlé parfaitement

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude de ces renseignements

Maroni, le 25/08/2022

Abdoulfatahou Mzé Mouigni



CURRICULUM VITAE

ETAT CIVIL

- 1.1. Nom : TAHAMIDA
 1.2. Prénom : Ali Said
 1.3. Adresse courrier : Gnambeni Mbadjini, Comores
 1.4. Adresse Permanente : Moroni Mboueni, Comores
 1.5. Tél mobile : (+269) 337 69 81
 1.5. Adresse e-Mail : tahamida2019ali@gmail.com
 1.6. Genre : Féminin
 1.7. Nationalité : Comorienne
 1.8. Situation familiale : Célibataire
 1.9. Date et lieu de naissance : 20/07/1991 à Gnambeni Mbadjini
 1.10. Profession : Technicien Supérieur

FORMATIONS ET STAGES

- Stage sur le Suivi et Contrôle des Travaux de construction du Siège Social de l'ANERTIC R+2 au sein du BETEC (Sujet du rapport de stage)
 Stage au sein du SCPMC (Société Comorienne de Production des Matériaux et de Construction)

DIPLOMES ET CERTIFICATS

- 2018 : DUT : DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE A L'IUT (Institut Universitaire de technologie)
 2016 : BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SERIE D au Lycée Scientifique (Aux Comores)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- **Poste : Chef de chantier** : Réhabilitation Ecole primaire publique y compris latrines et réservoir d'eau et réhabilitation réservoir communautaire à Milevani Hamanvou
- **Organisme** : SEAP-COMORES
- **Durée** : Mars 2021
- **Responsabilité** Gestion et organisation du chantier

- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2019
Responsabilité : Gestion et organisation des travaux

- **Poste** : **Chef de chantier** : Construction d'un Bâtiment RDC (L.NTPB)
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2019
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

INFORMATIQUES

- 1. AUTOCAD
- 2. BUREAUTIQUE DE BASE

LANGUES

- Français : Ecrit et parlé parfaitement

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude de ces renseignements

Maroni, le 15/03/2022

Rahamata Kaissane



CURRICULUM VITAE

ETAT CIVIL

1.1. Nom : RAHAMATA
 1.2. Prénom : Kaissane
 1.3. Adresse courrier : Chouani Hambou, Comores
 1.4. Adresse Permanente : Chouani Hambou, Comores
 1.5. Tél mobile : (+269) 332 26 24
 1.5. Adresse e-Mail : kaissaneah@gmail.com
 1.6. Genre : Féminin
 1.7. Nationalité : Comorienne
 1.8. Situation familiale : Mariée
 1.9. Date et lieu de naissance : 20/07/1991 à Maternité Moroni
 1.10. Profession : Technicien Supérieur

DIPLOMES ET CERTIFICATS

2013 : DUT : DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE A L'IUT (Institut
 Universitaire de technologie)
2010 : BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
 SERIE D au Lycée Scientifique (Aux Comores)

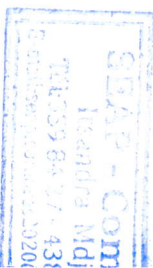
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- **Poste : Chef de chantier** : Travaux d'aménagement extérieur de la maternité du centre médico-chirurgicale de Mbeni
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2022 -
- **Responsabilité** Gestion et organisation de chantier

- **Poste : Chef de chantier** : Réhabilitation de deux salle de classe à Mbambani
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2021
- **Responsabilité** Gestion et organisation de chantier

- **Poste : Chef de chantier** : Réhabilitation d'un silo de glace à Mitsamiouli
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2020 -
- **Responsabilité** Gestion et organisation des travaux

- **Poste : Chef de chantier** : Construction d'une Cuve pour recueillir des eaux de pluie (PNUD)



- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2019
Responsabilité : Gestion et organisation des travaux

- **Poste** : **Chef de chantier** : Construction d'un Bâtiment RDC (LNTPB)
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2019
- **Responsabilité** : Gestion et organisation des travaux

INFORMATIQUES

- 1. AUTOCAD
- 2. BUREAUTIQUE DE BASE

LANGUES

- Français : Ecrit et parlé parfaitement

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude de ces renseignements

Maroni, le 15/03/2022

Rahamata Kaissane



CURRICULUM VITAE

ETAT CIVIL

- 1.1. Nom : Mahamoudou Mohamed
- 1.2. Prénom : Abdoulanziz
- 1.3. Adresse courrier : Nioumazaha Mbadjini, Comores
- 1.4. Adresse Permanente : Moroni Hadoudja, Comores
- 1.5. Tél mobile : (+269) 348 37 35
- 1.5. Adresse E-Mail : abdoulanziz348@gmail.com
- 1.6. Genre : Masculin
- 1.7. Nationalité : Comorienne
- 1.8. Situation familiale : Célibataire
- 1.9. Date et lieu de naissance : 16/01/2000 à Nioumazaha mbadjini
- 1.10. Profession : Technicien Supérieur en Génie Civil

FORMATIONS ET STAGES

Stage sur le Suivi et Contrôle des Travaux de construction d'une maison privée à usage d'habitation sise à Moroni Hamboda

Formation Archicad et Artlantis studio à Intragroupe

DIPLOMES ET CERTIFICATS

2021 : DUT : DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE A L'IUT (Institut Universitaire de technologie)

2019 : BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SERIE D à Madaris al iman (Aux Comores)

2016 : BEPC à Madaris al iman (Aux Comores)

2012 : CEPE à Madaris al iman (Aux Comores)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- **Poste** : **Conducteur des travaux** : Travaux de réhabilitation d'une salle de classe, latrine et construction d'une clôture
- **Organisme** : SEAP
- **Durée** : 2 mois
- **Responsabilité** : Gestion et organisation du chantier

- **Poste : Conducteur des travaux :** Travaux d'aménagement extérieur de la maternité du centre médico-chirurgical de MBENI
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** 1 mois
- **Responsabilité :** Gestion et organisation du chantier
- **Poste : Représentant du consultant :** Réhabilitation de trois salle de classe à Ouzio Mitsamihuli
- **Organisme :** SEAP
- **Durée :** Novembre 2021
- **Responsabilité :** le contrôle des travaux
- **Poste : Chef de chantier :** Réhabilitation sanitaire dans la poste de santé de Dzahadjou Mbadjini
- **Organisme :** EGC BTP
- **Durée :** Novembre 2021
- **Responsabilité :** Gestion et organisation du chantier
- **Poste : Chef de chantier :** Réhabilitation d'une citerne dans la poste de santé de Mohoro Mbadjini
- **Organisme :** EGC BTP
- **Durée :** Décembre 2021
- **Responsabilité :** Gestion et organisation du chantier
- **Poste : Chef de chantier :** Travaux de construction d'une maison à usage d'habitation sise à Moroni graphica
- **Organisme :** EGC BTP
- **Durée :** Novembre 2021
- **Responsabilité :** Gestion et organisation du chantier
- **Poste : porte mire :** projet de levé topographique d'une route sise à Foubouni
- **Organisme :** EGC BTP
- **Durée :** Aout 2021
- **Poste : Concepteur dessinateur et conducteur des travaux :** projet de construction d'une maison à usage d'habitation sise Ntsinimoipanga
- **Poste : Concepteur dessinateur et conducteur des travaux :** Travaux de construction d'un bâtiment à usage d'habitation sise à nioumadzaha mbadjini

INFORMATIQUES

- Archicad 2D, 3D, dessin architectural et rendu
- AutoCAD 2D et 3D
- Artlantis studio 5
- sketch up
- Architect studio
- Bureautique (word, excel et power point)

LANGUES

- Français : Ecrit et parlé
- Anglais : Ecrit et parlé
- Arabe : Ecrit et parlé moyennement

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude de ces renseignements

Moroni, le 04 /10/2022

Mahamoudou Mohamed ABDOULANZIZ



B. Liste et composition de l'équipe sur chantier

No de L. équipe	Tâche attribuée	Composition de l'équipe	Rendement et nombre d'unités par jour de travail
1	Installation et Terrassement	Chef d'équipe Chef de chantier Maçons (2) Manœuvres (4) Magasinier	8h/jours 8h/jours 8h/jours/Maçon 8h/jours/Manœuvre 8h/jours
2	Bétons-Maçonnerie	Chef d'équipe Maçons (6) Ferrailleur (2) Charpentier bois (2) Manœuvres (8) Magasinier	8h/jours 8h/jours/Maçon 8h/jours/Ferrailleur 8h/jours charpentier 8h/jours/Manœuvre 8h/jours
3	Couverture et Menuiserie	Chef d'équipe Chef de chantier Menuisier (2) Charpentier Métallique (2) Magasinier	8h/jours 8h/jours 8h/jours/Menuisier 8h/jours charpentier 8h/jours
4	Plomberie et Peinture	Chef d'équipe Chef de chantier Plombier (2) Peintre (2) Manœuvres (4) Magasinier	8h/jours 8h/jours 8h/jours/Plombier 8h/jours/Charpentier 8h/jours/Manœuvre 8h/jours

C. Liste du Matériel et de l'Outillage mis en place sur le Chantier

N°	Description du matériel (type, capacité)	Age et état	Appartenance (location ou en propre)
1	Camion USUZU de 4m3	Bon état	Propre
2	4*4 Chevrolet	Bon état	Propre
3	Bétonnière de 350 litre	Bon état	Location
4	Vibreux	Bon état	Location
5	Groupe électrogène 7 KVA	Bon état	Propre
6	Etau métallique (50)	Bon état	Propre
7	Lot de serre joint	Bon état	Propre
8	Lot de petit outillage (brouettes, pelles, barre à mine, seaux)	Bon état	Propre
9	Matériel de protection (Casque, botte agans ...)	Bon état	Propre

D-PROGRAMME D'EXECUTION DES TRAVAUX PAR POSTE DE TRAVAUX

SEAP-COMORSE		mars-23							avr-23							mai-23							juin-23							juil-23							
N°	DESCRIPTION POUR TOUS LES TRAVAUX	Durée (semaine)	04-09		11-16		18-23		25-30		01-06		08-13		15-20		22-30		01-07		08-14		15-21		22-31		01-07		08-14		15-21		22-30		01-06		
			1	TRAVAUX PREPARATOIRES	1																																
2	DEMOLITION ET PREPARATION DES	2																																			
3	BETON ET MAÇONNERIE	4																																			
4	CHARPENTE METALE, TOITURE ET COUVERTURE	5																																			
5	ENDUIT, REVETEMENT ET PEINTURE	7																																			
6	FAUX PLAFOND	2																																			
7	MENUISERIE ET FERRONNERIE	1																																			
8	REVÊTEMENTS DE SOL	4																																			
9	ELECTRICITE	1																																			
10	PLOMBERIE	3																																			
11	MOBILIER	2																																			

SEAP-COMORSE
 Le Gérant

AHMED ABDALLAH MOHAMED

SEAP - COMORSE
 Isandra Mafim
 TIKAS9 65231
 8 833V - 77 49 65231
 D:\mali\seap\comorse\2023\04\gr



E. Fiche de Provenance des Matériaux à Mettre en Œuvre

Type de matériaux	Provenance du matériau/lieu d'approvisionnement	Provenance local ou importation
Faux plafond		
Bambou	Moroni	Local
Plaque de faux plafond en contreplaqué	Moroni	Importation
Peinture et revêtement		
Peinture acrylique	Moroni	Importation
Revêtement étanche pour réservoir d'eau	Moroni	Importation
Toiture		
Tôle galvanisée prépeinte 75/100	Oussivo	Local
Béton et maçonnerie		
Maçonnerie d'agglos	Moroni	Local
Ciment	Moroni	Local
Granulat	Moroni	local
Armatures	Moroni	Importation
Charpente		
IPE 200	Moroni	Importation
Electricité		
Luminaire fluo	Moroni	Importation
Interrupteurs et prise de courant	Moroni	Importation
Revêtement de sol		
Carreaux	Moroni	Importation
Mobilier		
Mobilier en bois (banc, étagère)	Moroni	Local
Mobilier en bois ou bois/métal (chaise, table)	Moroni	Local

F. Plan de Charge de l'Entreprise entre la date de remise de l'offre + 6 mois

N°	Description et localisation des travaux	Date de début	Durée des travaux
1		Néant	
2		Néant	
3		Néant	
4		Néant	

G. Liste des Références de Travaux similaires exécutés au cours des 3 dernières années

N°	DESCRIPTION DU MARCHÉ TRAVAUX					
	Titre / Contenu	Montant KMF	Client	Date de signature contrat	Date de démarrage des travaux	Date de livraison
1	Travaux d'aménagement extérieur de la maternité de centre chirurgical de Mbeni	14 900 250 KMF	PASCO3	Voir contrat	Voir contrat	Voir contrat
2	Réhabilitation école primaire publique y compris latrines et réservoir d'eau et réhabilitation réservoir communautaire à Diboïni Hamanvou Réhabilitation école primaire publique y compris latrines et réservoir d'eau à Mbambani Hamanvou	34 760 475 KMF	PFSS	Voir contrat	Voir contrat	Voir contrat

3	<p>Réhabilitation école primaire publique y compris latrines et réservoir d'eau et réhabilitation réservoir communautaire à Mlevani Hamanvou</p> <p>Réhabilitation école primaire publique y compris latrine et réservoir d'eau à Mhandani</p>	23 060 850 KMF	PFSS	Voir contrat	Voir contrat	Voir contrat
---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------	------	--------------	--------------	--------------



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement
Ministère de la Santé, de la Solidarité
et de la Protection Sociale et de la Promotion
du Genre

Le Secrétaire Général



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الصحة والتضامن والرعاية الاجتماعية والتجانس
الأمين العام

Marché N° : PASC03/CEL/2022/20

MARCHE DE TRAVAUX

Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA MATERNITE DU CENTRE
MEDICO-CHIRURGICAL DE MBENI ET PEINTURE SUR LE BATIMENT DU SERVICE DE LA
MEDECINE

Entreprise : SEAP - COMORES
Montant du marché (TTC) : 16 390 275 KMF
Taxe sur la Consommation (TC - 10%) : 1 490 025 KMF
Montant HT à imputer sur la convention CKM1085 01 W : 14 900 250 KMF
Délai d'exécution des travaux : 30 jours

Financement : Agence française de Développement
CF : CKM1085.01.W

SEAP - COMORES
Isandra M.
Tél: 359 84 27 - 2
E-mail: seap.comores.10



Contrat des travaux à **DIBOINI-HAMANVOU** et **MBAMBANI-HAMANVOU**
Acte d'engagement

UNION DES COMORES

**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE, DE LA
PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DU GENRE**

Projet de Filets Sociaux de Sécurité (PFSS)

DON : D5520-KM

CONTRAT DE TRAVAUX

ENTRE

PROJET DE FILETS SOCIAUX DE SECURITE (PFSS)

ET

L'ENTREPRISE SEAP COMORES

MARCHE : N°CTX/018/PFSS/21/NGZ

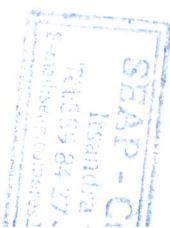
**INTITULE: lot1-2 : « -Réhabilitation École primaire publique y compris
Latrines et réservoir d'eau à MBAMBANI-HAMANVOU »**

MONTANT DU CONTRAT : 14 568 925KMF

**(Quatorze millions Cinq Cent Soixante Huit mille Neuf Cent Vingt Cinq)
Francs comoriens.**

Délai d'exécution : 90 jours

Mars 2021



Contrat des travaux à DIBOINI-HAMANVOU

Acte d'engagement

UNION DES COMORES

**MINISTRE DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE, DE LA
PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DU GENRE**

Projet de Filets Sociaux de Sécurité (PFSS)

DON : D5520-KM

CONTRAT DE TRAVAUX

ENTRE

PROJET DE FILETS SOCIAUX DE SECURITE (PFSS)

ET

L'ENTREPRISE SEAP COMORES

MARCHE : N°CTX/2021/PFSS/21/NGZ

**INTITULE: lot 1-1 : « - Réhabilitation École primaire publique y compris latrines et réservoir d'eau
et Réhabilitation Réservoir communautaire à DIBOINI-HAMANVOU ;**

MONTANT DU CONTRAT : 20 191 550 KMF KMF

(Vingt millions Cent Quatre-vingt-onze mille Cinq cent cinquante) Francs comoriens.

Délai d'exécution : 90 jours

Mars 2021



II. Signatures

Pour l'ensemble des six (6) formulaires ci-dessus (Formulaire A, B, C, D, E, F, G), le soumissionnaire atteste l'exactitude des renseignements donnés.

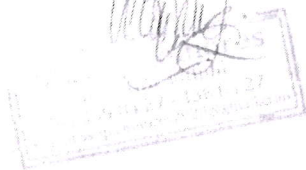
Date : 01/11/2022

Nom : **AHMED ABDALLAH MOHAMED**

En tant que : **GERANT**

Dûment habilité à signer pour et au nom de³ : **SEAP-COMORES**

Signature :



³ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

Section VI. Bordereau des prix unitaires (BPU)

PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Montant total KMF HT (en chiffre)
Série 100 - FRAIS GENERAUX et TRAVAUX PREPARATOIRES			
	Installation / Repli de chantier et frais généraux Ce prix rémunère, forfaitairement, l'exécution d'établissement du chantier au commencement des travaux, y compris les locaux administratifs temporaires si nécessaire, les panneaux de chantier, le gardiennage, tous les frais divers de fonctionnement de l'entreprise et la démarcation et protection de l'entourage du site et le rétablissement et nettoyage de chantier à la fin des travaux conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	Forfait	750 000
101			
	Essais sur site ou en laboratoire Ce prix rémunère l'exécution de tous les essais sur des échantillons des matériaux sur le chantier des travaux et au laboratoire y compris la préparation, le transport et la livraison des échantillons et la soumission des originaux des résultats des essais pendant toute la durée des travaux	Forfait	500 000
102			
	Etudes d'EXE Ce prix rémunère la production des études d'exécution par l'entreprise conformément aux prescriptions techniques pour soumission au MOE de supervision.	Forfait	250 000
103			
Série 200 - DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS			
	BATIMENT E - Démolition maçonnerie et ouvrages toutes natures, compris dépose porte et fenêtre, château d'eau, compris démontage de couverture, faux plafonds et autres accessoires, compris décapage chape de sol et décapage garde corps métallique Ce prix rémunère la démolition totale ou en partie des ouvrages existants de toute nature, la démolition totale ou en partie de murs existants en maçonnerie, les poutres, poutrelles, linteaux en béton armé, les poteaux, y compris les chainages ; les travaux de dépose de la couverture métallique y compris la charpente, des faux plafonds et autres accessoires ; l'exécution des travaux de décapage de chape d'usure, et gardes corps métallique de la terrasse et de l'escalier après confirmation du MOE de supervision des ouvrages à démolir, déposer ou décaper, y compris la main d'œuvre, l'outillage, les échafaudages, le déblai, le transport hors site après confirmation du MOE des endroits de démolition et le nettoyage de ces zones de travail conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	Forfait	750 000
201			
	Décapage de revêtement enduit extérieur Ce prix rémunère, l'exécution des travaux de décapage de revêtements, d'enduits endommagés ou dégradés, horizontaux et verticaux, y compris la main d'œuvre, l'outillage, le déblai, le transport hors site après confirmation du MOE des endroits de décapage. Il comprend l'évacuation des débris et le nettoyage des zones décapées conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	m²	3 000
202			
	Démontage de carrelage et formation d'éclats Ce prix rémunère l'exécution des travaux de dépose des carrelage existants de la terrasse, et la dalle haute du réservoir, et la formation d'éclats de carrelage en vue de leur réutilisation, y compris main d'œuvre, stockage des éclats sur site avant pose et nettoyage des zones de travail.	m²	2 000
203			
	Test d'étanchéité du réservoir Ce prix rémunère l'exécution d'un test d'étanchéité du réservoir du bâtiment E consistant à réaliser une mise en eau complète du réservoir avec marquage du niveau d'eau et vérification de l'évolution du niveau d'eau au bout de 48h, et à identifier les éventuelles zones de défaut d'étanchéité ou fuites, y compris main d'œuvre et eau. La méthodologie exacte du test sera soumise à la MOE de supervision pour approbation.	Forfait	300 000
204			

PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Montant total KMF HT (en chiffre)
Série 300 - BETON ET MAÇONNERIE			
	Maçonnerie d'agglos de 15x20x50 Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la livraison de tous les matériaux pour la confection et la mise en place par joints entrecroisés entre les rangs successifs de la maçonnerie d'agglos de 15 x 20 x 50 cm (murs en agglos) conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	m²	12 500
301			
	Dalle béton armé (ep 15 cm) Le prix rémunère toutes les prestations nécessaires à la réalisation de la dalle haute béton du réservoir situé sous le bâtiment E. Réalisée en béton à dosé à 350kg/m3, même description et sujétions que le béton armé en élévation. Dalles de 15 cm d'épaisseur, compris ferrailage 2 nappes treillis et chainage périphérique. Armature dia 10mm esp 15 cm sens portée et dia 8mm esp 20cm perpendiculaire. Chainage 4 HA8 cadre HA8 @20cm. Enrobage 3,5cm.	m3	185 000
302			
	Poutre béton armé / reprise en sous œuvre Le prix rémunère toutes les prestations nécessaires à la réalisation de la poutre béton du réservoir situé sous le bâtiment E. Il comprend la fourniture des granulats et du ciment sur le lieu d'emploi, les échafaudages, le malaxage, la mise en place, la vibration, les ragréages éventuels. Réalisée en béton dosé à 350kg/m3 de ciment vibré ou pervibré, y compris coffrage, armatures, décoffrage, joints de dilatation en polystyrène, recoupement des balèbres, réserve de larmiers, de trous et trémies, engravures. Ce prix unitaire rémunère aussi la fourniture et le façonnage des aciers pour béton armé suivant les ligatures, les câbles d'espacement entre les armatures et toutes sujétions de stockage et de préparation. Poutre de section identique à l'existant. Enrobage 3,5cm. Armature selon note de calcul d'exécution soumis à approbation du MOE de supervision.	forfait	225 000
303			
Série 400 - CHARPENTE METALE, TOITURE ET COUVERTURE TOLE			
	Poutre métallique IPE 200 sur chainage existant, compris muret avec sommier béton Le prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une poutre métallique IPE 200 dans le bâtiment E appelée à recevoir les pannes existantes, y compris muret avec sommier béton à ses extrémités, y compris toutes les fournitures et sujétions conformément aux règles de l'art. L'IPE sera fixé au chaînage existant et reposera en partie sur la partie du mur existant non démolé selon plan. Fixation selon plan d'exécution soumis à approbation du MOE de supervision.	unité	200 000
401			
	Couverture en tôle galvanisée pré peinte 75/100 Le prix rémunère la fourniture et pose de la couverture en bac pré laqués 2 faces PVDF 25 microns ou plastisol 100 microns, épaisseur minimale 75/100ème. Galvanisation d'au moins 350 g/m2. Garantie décennale anti percement, type Nervesco ou Profil 1 000 P ou similaire. Fixation par vis auto perforantes et auto taraudeuses, avec interposition de pontets PVC, y compris faîtères, closoirs et toutes sujétions de solins, costières... Ces vis seront équipées de rondelles d'étanchéité en néoprène. Tous les travaux seront conformes aux prescriptions du DTU n° 40-35 (débord compris entre 10 et 30 cm sur panne d'égout) et au cahier des charges du fabricant qui est considéré comme faisant partie du présent paragraphe. Les tôles seront coupées à froid (grignoteuse par exemple, la disqueuse est interdite). Les coupes seront antibrouillées. Les ondes doivent être fixées, même aux noues et arêtières. Les tôles percées seront déposées et changées. La couleur des tôles sera identique à celle des bâtiments existants. Les tôles seront identiques pour l'ensemble de la toiture.	m2	20 000
402			
	Evacuation des eaux pluviales vers le réservoir Le prix rémunère la fourniture et pose de gouttières et descentes EP, type Dal'alu ou similaire compris toutes sujétions de fourniture et pose (raccord au moignon, manchon de dilatation). La position précise des descentes sera vu avec le maître d'œuvre de supervision sur le chantier et relira la partie arrière du bâtiment au réservoir afin d'assurer la récupération des eaux de pluie. Couleur au choix du maître d'œuvre.	ml	15 000
403			
404	Révision toiture et masticage	Forfait	300 000

Ce prix rémunère forfaitairement, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, pour la révision de la toiture et masticage conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.

PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Montant total KMF HT (en chiffre)
Serie 500 - ENDUIT, REVETEMENT ET PEINTURE			
501	Enduit au mortier de ciment sur maçonnerie d'agglos ou béton Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, la livraison de tous les matériaux pour l'exécution d'un enduit en deux couches sur la maçonnerie ou béton constituées par un mortier dosé à 400 kg de ciment conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions	m ²	5 000
502	Préparation des surfaces intérieures à peindre, compris reprise de fissures Le prix rémunère la préparation de tous les supports destinés à être peints, la préparation des surfaces, le ponçage, le lessivage, le calfeutrage, le brossage des surfaces, le rebouchage au mastic. Le support est préparé en enlevant toute sorte d'aspérité (coulée de mortier, trous, crevasses, brossage pour éliminer les grains de sable et la poussière etc.), y compris l'exécution des travaux de reprise des fissures sur les murs et toutes les sujétions de reprise au mortier après purge et nettoyage. Les enduits de rebouchage seront parfaitement dressés et lissés et prêts à peindre.	m ²	1 250
503	Peinture acrylique sur murs extérieurs Ce prix rémunère la fourniture des matériels et matériaux nécessaires, le transport, le stockage, l'établissement des plateformes et des échafaudages et l'usage d'autres équipements et l'application d'une pré couche et les deux couches, d'une peinture acrylique sur les murs extérieurs et bétons dont les teintes seront préalablement soumis à l'agrément par le MOE de supervision conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	m ²	2 000
504	Peinture acrylique sur murs intérieurs Ce prix rémunère la fourniture des matériels et matériaux nécessaires, le transport, le stockage, l'établissement des plateformes et des échafaudages et l'usage d'autres équipements et l'application d'une pré couche et les deux couches, d'une peinture acrylique sur les murs intérieurs et bétons dont les teintes seront préalablement soumis à l'agrément par le MOE de supervision conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	m ²	2 000
505	Peinture acrylique en plafond Ce prix rémunère la fourniture des matériels et matériaux nécessaires, le transport, le stockage, l'établissement des plateformes et des échafaudages et l'usage d'autres équipements et l'application d'une pré-couche et les deux couches, d'une peinture acrylique en plafond (dalles et contreplaqué) intérieurs blanche mate conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	m ²	2 000
506	Peinture antirouille sur éléments métalliques Ce prix rémunère la fourniture des matériels et matériaux nécessaires, le transport, le stockage, la préparation des surfaces, le ponçage, le lessivage, le brossage des surfaces, le rebouchage au mastic, et l'application d'une pré couche et les deux couches, d'une peinture à l'huile antirouille sur les surfaces métalliques (charpentes, garde corps, etc.)	m ²	2 500
507	Revêtement étanchéité pour réservoir béton, compris reprise fissures Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un revêtement d'étanchéité type BASF ou type mortier malaxé avec produit SIKA sur les parois verticales et horizontales du réservoir du bâtiment E, compris l'exécution des travaux de reprise des éventuelles fissures sur les parois. En cas de test d'étanchéité (prix n°207) révélant une bonne étanchéité du réservoir, l'étanchéité ne sera pas mise en œuvre.	m ²	6 000
508	Etanchéité des fenêtres existantes Ce prix rémunère la réfection de l'étanchéité des fenêtres au moyen de petites interventions de type reprise des bordures de maçonnerie extérieures pour supprimer les zones de rétention d'eau, application d'un mastic ou joint d'étanchéité, mise en œuvre d'une menuiserie de protection, ou tout autre sujétions permettant de garantir l'étanchéité des baies, compris main d'œuvre, outillage, nettoyage de la zone de travail.	Forfait	175 000



PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Montant total KMF HT (en chiffre)
Série 600 - FAUX PLAFOND			
601	Faux plafond en bambou : fourniture et pose sur solivage existant Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, la livraison et la pose de plaques de faux plafond en bambou de dimensions adaptées au solivage du faux plafond existant (à priori 50x50cm) compris toutes sujétions de fixation. <u>Principe de fabrication et pose, échantillon de plaques de faux plafond et calepinage à faire valider par le MOE de supervision.</u>	m ²	12 500
602	Plaque de faux-plafond en contreplaqué : fourniture et pose sur solivage Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, pour la pose de plaques de faux plafond en contreplaqué de dimension identique à l'existant, sur solivage existant, compris toutes sujétion de fixation.	m ²	15 000
Série 700- MENUISERIE ET FERRONNERIE			
701	Pose de double porte en bois pleine existante Ce prix rémunère, à l'unité, la mise en place de la double porte bois existante P01 préalablement déposée, compris toutes sujétions de pose, conformément aux prescriptions techniques.	Unité	50 000
702	Pose de fenêtre Ce prix rémunère, à l'unité, la mise en place des fenêtres existante F01 et F02, compris toutes sujétions de pose, conformément aux prescriptions techniques.	Unité	50 000
703	Fourniture et poste d'une trappe métallique pour le réservoir d'eau Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture, la livraison et la pose d'une trappe, compris système permettant sa fermeture sécuritaire pour le réservoir d'eau, avec fourniture des clés associées, et toutes sujétions y afférents.	Unité	100 000
704	Portes métalliques : remplacement des cadres abimés et mise en place de serrures Ce prix rémunère de manière forfaitaire la réfection des portes métalliques du bâtiment D incluant le remplacement des cadres métalliques sur lesquelles sont placés les cadenas, compris installation de serrures neuves, avec fourniture des clés associées.	Forfait	75 000
Série 800 - REVETEMENTS DE SOL			
801	Chape en mortier de ciment pour carrelage Ce prix rémunère la fourniture et la livraison de tous les matériaux, et la réalisation des chapes pour pose du carrelage. Ces chapes d'épaisseur moyenne de 4 cm seront exécutées en béton dosé à 300 kg au m ³ , avec joints de fractionnement tous les 60 m ² et sur les périphéries conformément au DTU.	m ²	5 000
802	Reprise chape de sol pour carrelage Ce prix rémunère, l'exécution des travaux de reprise partielle de chaque sol dégradé sur la terrasse. Les reprises seront parfaitement lissées et alignées sur les parties saines conservées. Prescriptions identiques au poste chape rapportée ci-dessus.	m ²	5 000
803	Fourniture et pose de Carrelage 50x50cm Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la livraison de tous les matériaux, pour la pose des sols à carrelé. Le Carrelage de 50x50cm en grés cérame est similaire au carrelage existant. Le carrelage et son calepinage du carrelage est soumis à la <u>validation du MOE de supervision</u> . Il est posé sur chape en mortier de ciment (postes ci-dessus), avec traitement soigné de tous les seuils.	m ²	17 500
804	Pose de carrelage en mosaïque Pose du carrelage mosaïque (prix n°203) sur la chape en mortier de ciment (postes ci-dessus) selon une composition aléatoire soumis à <u>validation du MOE de supervision</u> et conforme à l'illustration fournie, et avec traitement soigné de tous les seuils. Les éclats auront pour dimensions en moyenne 15 cm de hauteur et/ou 15cm de largeur.	m ²	13 500

805 Plinthe carrelés
Ce prix rémunère, la fourniture, la livraison et la pose de plinthes de 7cm de hauteur de qualité et couleur identique au carrelage. La prestation comprendra le contour des éléments divers présents dans les espaces si nécessaire.

mi 3 500

PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Montant total KMF HT (en chiffre)
Serie 900 - ELECTRICITE			
901	Fourniture et pose Interrupteur simple allumage Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture des matériels et matériaux, l'outillage, la main d'œuvre et les équipements et l'exécution des travaux d'installations de l'interrupteur en saillie, simple allumage y compris le câblage et la pose, les fixations et la soumission des échantillons des interrupteurs et des accessoires et autres produits utilisés dont la provenance et les caractéristiques doivent être agréés au préalable par le MOE de supervision, le tout exécuté conformément aux prescriptions techniques.	Unité	15 000
902	Luminaire fluo de 1 x 36 w (réglettes de 0,60 m) Ce prix rémunère, la fourniture des matériels et matériaux, l'outillage, la main d'œuvre et les équipements et l'exécution des travaux d'installation d'un Luminaire Fluorescent de 1x40w y compris pose et fixations. <u>La provenance et les caractéristiques des luminaires doivent être agréées au préalable par le MOE de supervision</u> , et le tout exécuté conformément aux prescriptions techniques et toutes sujétions.	Unité	15 000
903	Prise de courant 16 A + T Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture des matériels et matériaux, l'outillage, la main d'œuvre et les équipements et l'exécution des travaux d'installations d'une prise de courant 16 A + T. <u>La provenance et les caractéristiques doivent être agréées au préalable par le MOE de supervision</u> , le tout exécuté conformément aux prescriptions techniques.	Unité	20 000
904	Câblage y compris y accessoire électrique - Bâtiment E Le prix rémunère toutes les sujétions de câblage du bâtiment E pour la mise en place des interrupteurs, prises et appareillages du projet, compris la pose des moulures et goulotte PVC apparentes de protection de la filerie d'alimentation des appareillages. Les moulures ou goulotte seront posées avec soins et de façon rectiligne/murs. Les câbles et conducteurs doivent être dimensionnés suivant les normes et non-propagateurs de la flamme et résister aux agents chimiques et à l'humidité.	Forfait	15 000
905	Ventilateur Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture de Ventilateur adapté à l'usage de SDC, y compris la pose, les fixations et toutes sujétions y afférents. La provenance et les caractéristiques seront soumises à <u>validation du MOE de supervision</u> .	Unité	70 000
Série 1000 - PLOMBERIE			
1001	Connexion du réservoir à un point d'eau du site, compris installation trop plein Ce prix rémunère la fourniture et l'installation de 2 vannes au niveau du réservoir d'eau du bâtiment E, l'un pour une sortie d'eau, l'autre pour la vidange, ainsi que l'installation d'un tuyau équipé d'1 vanne de sortie, reliant le réservoir à un point situé sur le site, en contrebas du réservoir, compris toutes sujétion de mise en marche du point d'eau et en respect des prescriptions techniques.	Forfait	275 000
1002	Remise en marche de l'alimentation des 3 WC depuis le réservoir du bâtiment D Ce prix rémunère la remise en marche du système d'alimentation des 3WC du bâtiment D par le réservoir d'eau situé à côté du bâtiment E par le système de tuyau déjà en place.	Forfait	350 000
Série 2000 - MOBILIER			
2001	Table individuelle Le prix rémunère la fabrication et la livraison de table individuelle pour salle de classe. Dimensions : Hauteur 75cm, Longueur 0,60 m, Largeur 0,40 m. La provenance et les caractéristiques seront soumis à <u>validation du MOE de supervision avant fabrication</u> .	Unité	25 000

PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Montant total KMF HT (en chiffre)
2002	Bureau professeur Le prix rémunère la fabrication et la livraison de tables de type "bureau pour professeur". Dimensions : Hauteur 0,75 m, longueur 1,60 m, Largeur 0,80 m. La provenance et les caractéristiques seront soumis à validation du MOE de supervision avant fabrication.	Unité	175 000
2003	Chaise bois ou bois/métal Le prix rémunère à l'unité la fabrication et la livraison de chaises en bois. Dimensions : Hauteur siège 0,44 m, Hauteur dossier 0,85 m, Longueur 0,42 m, Largeur 0,40 m. Echantillon à soumettre avant fabrication ou commande au MOE.	Unité	15 000
2004	Aménagement étagère Le prix rémunère l'aménagement d'étagère en bois. La prestation comprend la fabrication et pose de meubles de 75cm de large, dont les étagères sont espacées de 40cm réalisées en bois ou multiplex 15 mm sur tasseaux.	Unité	125 000
2005	Tableau blanc Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture de tableau blanc d'enseignement pour SDC, adapté aux dimensions de la SDC, y compris la pose, les fixations et toutes sujétions y afférents. La provenance et les caractéristiques seront soumises à validation du MOE de supervision.	Unité	225 000
2006	Banc en bois fixe Ce prix rémunère, à l'unité, la fabrication et la fourniture de banc en bois rectangulaire pour extérieur, y compris fixations au sol carrelé de la terrasse et toutes sujétions y afférents. Hauteur 0,44 m, Longueur 1,7 m, Largeur 0,40 m. La provenance et les caractéristiques seront soumises à validation du MOE de supervision.	Unité	25 000
2007	Réservoir d'eau en plastique XL pour positionnement dans les WC 1 Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture d'un réservoir en plastic 100L pour utilisation dans les WC 1.	Unité	600 000

TRANCHÉE FERME (TF) : Travaux Bâtiment E – Compris mobilier						
PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Quantité	Prix Unitaire KMF (en chiffre)	Localisation	Montant total KMF (en chiffre)
Série 100 - FRAIS GENERAUX et TRAVAUX PREPARATOIRES						
101	Installation / Repil de chantier et frais généraux	Forfait	1	750 000	-	750 000
102	Essais sur site ou en laboratoire	Forfait	1	500 000	-	500 000
103	Etudes d'EXE	Forfait	1	250 000	-	250 000
Série 200 - DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS						
201	Démolition maçonnerie et ouvrages toutes natures, compris dépose	Forfait	1	750 000	Voir "Bâtiment E - RDC : Plan de démolition et de dépose"	750 000
202	Décapage de revêtement enduit extérieur	m²	250	3 000	Faux plafond : Terrasse + Dégagement + Salle	750 000
203	Démontage de carrelage et formation d'éclats	m²	47	2 000	Facades extérieures bâtiment E - Compris escalier	93 800
204	Test d'étanchéité du réservoir	Forfait	1	300 000	Réservoir	300 000
Série 300 - BETON ET MAÇONNERIE						
301	Maçonnerie d'agglôs de 15x20x50	m³	3,5	12 500	Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Gros oeuvre/Structure"	43 750
302	Dalle béton armé (ép 15 cm)	m3	5,1	185 000	Dalle haute réservoir - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Gros oeuvre/Structure"	943 500
303	Poutre béton armé / reprise en sous oeuvre	forfait	1	225 000	Poutre réservoir - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Gros oeuvre/Structure"	225 000
Série 400 - CHARPENTE METALE, TOITURE ET COUVERTURE TOLE						
401	Poutre métallique IPE 200 sur chaînage existant, compris murlet avec sommier béton	unité	1,0	200 000	Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Gros oeuvre/Structure"	200 000
						5 650 000

[PROF] - CNHL TA - Réhabilitation des bâtiments D et E - Juillet 2022 - DQE

402	Couverture en tôle galvanisée prépeinte 75/100	m2	250	20 000	Toiture du bâtiment et de la terrasse - hors surface en bon état le cas échéant	5 000 000
403	Evacuation des eaux pluviales vers le réservoir	ml	30	15 000	Linéaire bas de la toiture du bâtiment vers l'entrée du réservoir du bâtiment E	450 000
Série 500 - ENDUIT, REVETEMENT ET PEINTURE						
501	Enduit au mortier de ciment sur maçonnerie d'agglôs	m ²	7	5 000	Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Structure"	35 000
502	Préparation des surfaces intérieures à peindre y compris reprise de fissures	m ²	203	1 250	Murs intérieurs bâtiment E - hors circulation intérieure, WC, et bureau existant	253 125
503	Peinture acrylique sur murs extérieurs	m ²	250	2 000	Façades extérieures bâtiment E - Compris escalier - Hors façades arrière	500 000
504	Peinture acrylique sur murs intérieurs	m ²	203	2 000	Murs intérieurs bâtiment E - hors circulation intérieure, WC, et bureau existant	405 000
505	Peinture acrylique en plafond	m ²	80	2 000	Salle de conférence/SDC + SDC 2 au droit des reprises de faux plafond	160 000
506	Peinture antirouille sur éléments métalliques	m ²	20	2 500	Garde corps terrasse + IPE 200	50 000
507	Revêtement étanchéité pour réservoir béton, compris reprise fissures	m ²	63	6 000	Réservoir	377 400
508	Etanchéité des fenêtres existantes	Forfait	1	175 000	Toutes les fenêtres notamment fenêtre F03	175 000
Série 600 - FAUX PLAFOND						
601	Faux-plafond en bambou : fourniture et pose sur solivage existant	m ²	57	12 500	Terrasse	712 500
602	Plaque de faux-plafond en contreplaqué : fourniture et pose sur solivage	m ²	84	15 000	Salle de conférence/SDC + SDC 2 au droit des cloisons et murs déposés et de l'ancien dégagement	1 254 750
Série 700- MENUISERIE ET FERONNERIE						
701	Pose de double porte en bois pleine existante	Unité	1	50 000	Porte P01 - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	50 000
702	Pose de fenêtre	Unité	2	50 000	Fenêtre F01 et F02 - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	100 000
703	Fourniture et pose d'une trappe métallique pour le réservoir d'eau	Unité	1	100 000	Terrasse - Voir "Bâtiment E - Projet"	100 000
Série 800 - REVETEMENTS DE SOL						
						2 485 250

[PROF] - CNH/LTA - Réhabilitation des bâtiments D et E - Juillet 2022 - DQE

801	Chape en mortier de ciment pour carrelage	m²	98	5 000	Dalle haute réservoir	490 000
802	Reprise chape en mortier de ciment pour carrelage	m²	54	5 000	Terrasse	270 000
803	Fourniture et pose de Carrelage 50x50cm	m²	45	17 500	Dalle haute réservoir	787 500
804	Pose de carrelage en mosaïque	m²	57	13 500	Terrasse	762 750
805	Plinthe carrelés	ml	50	3 500	Au droit des nouveaux revêtement de sol carrelés	175 000
Série 900 - ELECTRICITE						585 000

901	Fourniture et pose Interrupteur simple allumage	Unité	5	15 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	75 000
902	Luminaire fluo de 1 x 36 w (éplattes de 0,60 m)	Unité	3	15 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	45 000
903	Prise de courant 16 A + T	Unité	5	20 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	100 000
904	Cablage y compris y accessoire électrique - Batiment E	Forfait	1	15 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	15 000
907	Ventilateur	Unité	5	70 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	350 000
Série 1000 - PLOMBERIE						625 000

1001	Contrôle du réservoir d'un point d'eau au site situé en contrebas, compris installation	Forfait	1	275 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	275 000
1002	Remise en marche de l'alimentation des 3 Wc depuis le réservoir du bâtiment D	Forfait	1	350 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité/Plomberie"	350 000

Série 2000 - MOBILIER						3 435 000
2001	Table individuelle	Unité	30	25 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	750 000
2002	Bureau professeur	Unité	1	175 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	175 000
2003	Chaise bois	Unité	39	15 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	585 000
2004	Aménagement étagère	Unité	8	125 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Aménagement" - Espace de travail/Petit groupe	1 000 000

[PROF] - CNH/LTA - Réhabilitation des bâtiments D et E - Juillet 2022 - DQE



2005	Tableau blanc	Unité	1	225 000	SDC 2 - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	225 000
2006	Banc en bois fixe	Unité	4	25 000	Terrasse - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	100 000
2007	Réservoir d'eau en plastique XL pour positionnement dans les WC	Unité	1	600 000	WC 1 - Voir "Bâtiment E - RDC : Plan projet - Aménagement"	600 000
TOTAL TF KMF HT						21 559 075

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (TC 1) : Travaux Bâtiment D - Hors mobilier						
PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Quantité	PRIX UNITAIRE KMF	Localisation	MONTANT TOTAL KMF
Série 200 - DEMOLITION ET PREPARATION DES SUPPORTS						
202	Décapage de revêtement enduit extérieur	m²	112	3 000	Facades extérieures bâtiment D - Hors réservoir accolé, compris casquette béton	334 500
Série 400 - CHARPENTE METALE, TOITURE ET COUVERTURE TOLE						
402	Couverture en tôle galvanisée prépeinte 75/100	m²	5	20 000	Toiture	100 000
404	Revision toiture et masicage	Forfait	1	300 000	Toiture	300 000
Série 500 - ENDUIT, REVETEMENT ET PEINTURE						785 500
502	Preparation des surfaces intérieures à peindre y compris reprise de fissures	m²	110	1 250	Murs intérieurs bâtiment D	137 500
503	Peinture acrylique sur murs extérieurs	m²	112	2 000	Facades extérieures bâtiment D - Compris porte métallique	223 000
504	Peinture acrylique sur murs intérieurs	m²	110	2 000	Murs intérieurs bâtiment D - Compris tableaux noir des SDC	220 000
505	Peinture acrylique en plafond	m²	10	2 000	SDC, au droit des plaques de faux plafond remplacées + retouches	20 000
506	Peinture antirouille sur éléments métalliques	m²	4	2 500	2 Portes existantes	10 000
508	Eclancheté des fenêtres existantes	Forfait	1	175 000	4 Fenêtres existantes	175 000

[PROF] - CNH/LTA - Réhabilitation des bâtiments D et E - Juillet 2022 - DCE

X

Série 600 - FAUX PLAFOND						
602	Plaque de faux-plafond en contreplaqué fournie et pose sur solivage	forfait	10	15 000	En remplacement des plaques abîmées dans les SDC	150 000
Série 700 - MENUISERIE ET FERRONNERIE						
704	Porte métalliques: remplacement des cadres abîmés et mise en place de serrures	Unité	2	75 000	2 Portes extérieures	150 000
Série 900 - ELECTRICITE						
903	Prise de courant 16 A + T	Unité	1	20 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité"	20 000
907	Ventilateur	Unité	4	70 000	Voir "Batiment E - RDC : Plan projet - Electricité"	280 000
TOTAL TC1 KMF HT						2 120 000

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (TC 2) : Mobilier Batiment D						
PRIX n°	DESIGNATION DU PRIX UNITAIRE	Unité	Quantité	Prix Unitaire KMF (voir chiffrage)	Localisation	Montant total KMF (voir chiffrage)
Série 3000 - MOBILIER						
3001	Table individuelle	Unité	25	25 000	SDC 2 Batiment E	625 000
3002	Bureau professeur	Unité	1	175 000	SDC 2 Batiment E	175 000
3003	Chaise bois	Unité	26	15 000	SDC 2 Batiment E	390 000
TOTAL TC2 KMF HT						1 190 000

[PROF] - CNH/ TA - Réhabilitation des bâtiments D et E - Juillet 2022 - DQE

- CORR
 4381
 2020@g

NATIONALLE DE L'ENSEIGNEMENT
 NATIONAL ET DE LA RECHERCHE

II. Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre : Travaux de réhabilitation des bâtiments D et E du CNH [le "Marché"]

A: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique et de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MENERSEIP)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.integrity.org/etop/> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Date : 01/11/2022

Nom : AHMED ABDALLAH MOHAMED

En tant que : GERANT

Dément habilité à signer pour et au nom de² : SEAP-COMORES

Signature:

² En cas de groupement, insérer le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat fondra...